

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Objet : Election du vice-président du CCAS

Exposé :

Suite à l'installation du conseil d'administration, Madame la Présidente propose de procéder à l'élection du vice-président du CCAS parmi ses membres.

Visa :

- Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-18 ;

Délibération :

Francoise FAUTRELLE ayant obtenu l'ensemble des voix du Conseil d'Administration, est proclamée Vice-présidente du CCAS.

Elle exercera les fonctions qui lui sont dévolues par les textes et celles qui pourront lui être régulièrement déléguées.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER



Présidente du CCAS

